

Document d'information à l'intention du Comité spécial  
sur la réforme électorale Chris Maxwell,  
Halifax (Nouvelle-Écosse)  
5 octobre 2016

J'aimerais présenter des propositions à l'égard de plusieurs sujets à l'étude, notamment l'exercice obligatoire du droit de vote, le vote en ligne, l'abaissement de l'âge minimal de voter et un système électoral de rechange. Afin de mettre mes remarques en contexte, je travaille dans le secteur des TI en qualité de technicien informatique et possède une formation de programmeur informatique. J'ai, par ailleurs, étudié le droit, et contribué occasionnellement à plusieurs campagnes politiques en tant que solliciteur de votes à pied, ce qui m'a amené à parler directement avec les électeurs.

### Sommaire

Selon moi, l'exercice obligatoire du droit de vote occulte simplement le problème du désengagement volontaire. Forcer quelqu'un à simuler une apparente démocratie ne revêt pas le sentiment d'un devoir solennel et l'importance du geste. Il s'agit simplement d'une nuisance supplémentaire comme faire l'épicerie ou calculer ses impôts.

Le vote en ligne me semble également être une proposition bancal. Il est trop vulnérable aux abus, par sa conception et par la malveillance d'acteurs nationaux ou étrangers. Je suis bien conscient des avantages de la technologie, mais je ne suis pas d'avis qu'elle augmentera significativement le taux de participation des électeurs ou qu'elle rendra le processus suffisamment efficace pour le prémunir des dangers.

Quant à l'abaissement de l'âge minimal de voter, j'ai fini par y être favorable. J'hésitais quant au fait que les personnes que nous considérons actuellement comme mineures aient la capacité cognitive d'évaluer les répercussions à long terme de leurs actions. Toutefois, en confrontant les arguments, j'en ai conclu que, à l'âge de l'Internet, ceux que nous considérons comme des enfants sont plus au fait des conséquences sociales à long terme que leurs grands-parents, et si nous leur accordions le pouvoir d'exprimer de façon significative cette préoccupation, les gouvernements adopteraient une stabilité politique à plus long terme (ou du moins une stabilité dans les politiques à long terme).

En ce qui concerne les systèmes électoraux de rechange :

- Je penche pour la représentation proportionnelle avec des représentants régionaux, et un scrutin préférentiel dans lequel nous ne serions pas obligés de classer toutes les possibilités.
- Je soutiens que la majorité des électeurs se prononcent pour des idées plutôt que pour des personnes, et étaie mon propos par la difficulté que j'ai eue, personnellement, à obtenir 80 000 votes.

- Pour évaluer la complexité du processus électoral, je souhaiterais en souligner la simplicité, et considère la magie des coulisses sans intérêt pour la discussion.
- Je soutiens aussi qu'une augmentation du nombre de petits partis qui aborderaient les préoccupations des gens, plutôt que de les noyer sous d'autres priorités, augmenterait la mobilisation des électeurs et la légitimité des partis. Les petits partis ne peuvent réussir que s'il existe une forme de représentation proportionnelle.

### Exercice obligatoire du droit de vote

Je suis opposé à cette idée. Cette proposition est généralement présentée comme une solution à la nécessité de trouver un moyen, quel qu'il soit, d'accroître la participation des électeurs, ou l'instillation d'un devoir patriotique visant à prendre plus au sérieux les obligations des citoyens. Sur ce dernier point, je suis d'avis qu'il occulte simplement le fait que les gens n'ont que peu confiance en leurs représentants et en l'efficacité avec laquelle ils ont été choisis. Selon moi, le désengagement volontaire est nourri par plusieurs facteurs, comme la perception que le gouvernement est déconnecté de la vie quotidienne, que même s'il ne l'est pas, ceux qui gouvernent n'envisagent pas l'exercice du pouvoir dans l'intérêt des citoyens (c.-à-d. que, quelle que soit la manière dont ils sont élus, ils succomberont aux groupes de pression et aux intérêts personnels), et, le plus important, ils ne voient pas leurs choix représentés à la Chambre. Les partisans peuvent au moins se consoler avec les résultats du jour de l'élection et attendre avec impatience les élections suivantes, quatre ans plus tard. La plupart des électeurs voient simplement leurs votes ignorés. En ce qui a trait à l'aspect patriotique, le pourcentage de la population, même dans la ville militaire d'Halifax, qui s'est engagé bénévolement dans des services militaires, parlementaires ou civils est clairement minoritaire. Notre Charte reconnaît très judicieusement que les gens souhaitent simplement que l'État les laisse vivre une vie tranquille en intervenant le moins possible dans celle-ci. Faire en sorte que cette minorité patriote force le reste de la population à adopter son point de vue sur les devoirs des citoyens va à l'encontre de l'esprit constitutionnel.

Obliger quelqu'un à entrer dans un isolement pour attribuer un vote à l'aveuglette reviendrait simplement à obscurcir les résultats des personnes qui ont pris le temps de s'informer sur les enjeux et de faire des recherches sur les candidats. Cela inciterait les personnes réellement engagées à lever les mains et à arrêter aussi de voter efficacement. Cela n'inspirera pas l'esprit patriotique et un gouvernement responsable, mais ajoutera simplement un facteur sauvage à l'équation, ce qui minera les efforts des personnes actuellement engagées. En tant que personne qui sous-pèse chaque fois les programmes des divers partis, je suis choqué par certains des arguments apparemment superficiels des choix des personnes engagées qui ont pris le temps de réfléchir lorsqu'elles votent et à la manière dont elles le feront (trop jeune ou trop vieux, trop noir, a des enfants ou non, j'ai ouï dire qu'ils ne sont pas mariés, ils sont favorables à l'avortement, nous devrions rétablir la peine capitale, qu'ont-ils fait pour moi dernièrement?), et je

frissonne en imaginant les arguments qu'avanceront les personnes qui y seront obligées (son nom sonne étranger, premier homme du scrutin, son nom semble féminin).

En outre, quelles mesures d'application de la loi devons-nous utiliser? Les amendes qui ne constituent pas un pourcentage de la richesse ou du revenu toucheront de façon disproportionnée les pauvres. Devrons-nous exempter les personnes ayant des problèmes de mobilité, et cela ne signifierait-il pas qu'elles ne voteront pas de manière disproportionnée?

La seule caractéristique de la création d'un exercice positif du droit de vote susceptible de défendre l'entreprise est qu'elle ouvre la possibilité de mesures fortes contre ceux qui font obstacle à ce droit, comme les employeurs qui ne libèrent pas leurs employés pour qu'ils puissent voter. Je ne suis pas d'avis qu'il s'agisse d'un argument suffisant pour défendre cette proposition.

### Vote par Internet

Mes positions sont moins claires concernant le vote en ligne, mais en fin de compte, j'y suis opposé.

En sa faveur, il permet d'accommoder les habitants des zones rurales qui ne disposent pas de moyens de transport, les personnes piégées au travail par des employeurs qui n'observent pas la loi, ou celles qui ont des problèmes de mobilité. Il réduit ce que l'on appelle, me semble-t-il, la « friction » de l'exercice du droit de vote. En d'autres termes, il simplifie la transaction et la rend moins coûteuse. Il fait également gagner du temps le jour de l'élection pour compter les votes. Cependant, à moins que cela soit associé à un droit positif à un accès adéquat<sup>1</sup> à Internet à domicile en tant qu'accessoire de l'article 3 relatif au droit de vote de la Charte, les avantages potentiels sont insignifiants.

Malheureusement, j'ai le sentiment qu'il est trop vulnérable aux abus :

- L'expérience aux États-Unis a montré que des machines à voter étaient programmées pour inciter les électeurs à aller à l'encontre de leur préférence, ou pour, tout simplement, biaiser le résultat. Il s'agit uniquement des scandales qui ont été découverts. En tant que programmeur informatique, je sais qu'à la différence d'un greffier du scrutin ou d'un agent électoral, l'ordinateur fera exactement ce qu'on lui demande et rendra compte de ce qu'on lui demande. À qui confions-nous le choix du déroulement des élections? Les milliers de fonctionnaires électoraux qui pourraient tirer la sonnette d'alarme en cas de corruption et d'agents électoraux partisans, ou à un programmeur informatique? Ces

---

<sup>1</sup> « adéquate » signifie au-delà d'un modem de 56k et d'un ordinateur relativement moderne, étant donné que les sites Web d'Élections Canada, des partis politiques et des médias ne sont plus accessibles en dessous de cette norme. Un avantage théorique devient inutile s'il n'est pas réellement disponible.

préoccupations s'appliquent au système électoral en ligne et sont amplifiées parce qu'aujourd'hui la subversion ne tient pas seulement à une falsification physique par le programmeur, mais également à une possible vulnérabilité face à des millions de Pierre Poutines et d'agents étrangers.

- Les exigences en matière d'identification ont été accrues pour le meilleur ou pour le pire. D'un côté, cela a conduit à une baisse du taux de participation, mais d'un autre on dit vouloir améliorer l'intégrité du système. Allons-nous maintenant faire marche arrière en permettant à toute personne habitant un immeuble d'appartements de voter 25 fois en utilisant les cartes des personnes qui ont déménagé? La carte électorale envoyée à domicile ne constitue plus un moyen d'identification adéquate pour voter. Allons-nous revenir à la situation antérieure et perdre la possibilité d'arrêter au moins l'électeur qui se présente à un bureau de vote muni de quatre cartes différentes en tant que pièce d'identité parce qu'il ressemble à leur titulaire?

Le vote en ligne n'est simplement pas nécessaire. La démarche de se rendre physiquement à un bureau de vote ou d'obtenir bulletin de vote postal, puis d'indiquer sagement votre vote manuellement n'est pas complexe au point de devoir la simplifier. Nous ne le faisons qu'une fois tous les quatre ans; l'effort et la perte de productivité sont par conséquent extrêmement faibles, et les économies insignifiantes. À la différence des quatre jours de file d'attente sur Internet et des jours de comptage des votes que l'on constate dans certaines démocraties naissantes, on peut parcourir la file d'attente en une heure au plus et les suffrages sont comptés à minuit au plus tard.

Enfin, pour revenir sur le thème du patriotisme et du service public, j'ai le sentiment qu'il est plus solennel et significatif de se déplacer, d'être accueilli personnellement, de se prêter à une identification et de remplir un bulletin de vote à la main. Réduire le choix de la personne qui représentera mes intérêts pour exercer avec autorité les formidables pouvoirs de l'État à choisir entre un étui de téléphone bleu ou vert sur Amazon.ca banalise l'importance que l'on devrait, selon moi, accorder à cette décision.

### Abaissement de l'âge de voter

Est-il possible que la proposition d'abaisser l'âge de voter présente un certain bien-fondé? Elle accroît bel et bien le risque de réduire le taux de participation (17,5 millions sur 25,6 millions représentent davantage que 17,9 millions sur 26,6 millions si la tendance des personnes âgées de 18 à 24 ans votant pour la première fois se poursuit). Toutefois, de nombreux élèves des écoles secondaires sont devenus bien plus actifs sur le plan politique récemment (peut-être en raison de la possibilité que leur offre Internet de rester informés). Par ailleurs, cette cohorte a montré une préférence pour les problèmes à long terme plutôt que pour les défis à court terme, et pourrait agir comme un bloc électoral afin d'accroître l'intérêt des hommes politiques pour les problèmes qui vont au-delà de quatre ans.

De plus, si nous permettons à ce groupe de participer de manière significative au moment où ils découvrent juste les rouages et la théorie de notre système gouvernemental, cela pourrait les inciter à s'engager à plus long terme dans le processus. Cet effet pourrait être particulièrement marqué s'ils constatent qu'il produit un résultat significatif chez les partis présentant un programme unique qui militent pour leurs intérêts (comme le parti pour le changement climatique, le front pour les droits des animaux, le parti pour l'enseignement ou même le parti des pirates) et que ceux-ci ont des députés à la Chambre qui font valoir leurs intérêts dans ces dossiers.

Le seul argument qui me vient à l'esprit pour parer cette éventualité est la base de la majorité légale : nous avons reconnu en droit pénal et en droit de la responsabilité civile que les jeunes éprouvent des difficultés à évaluer de façon significative les répercussions à long terme de leurs actes. Cela pourrait permettre aux hommes politiques de promettre, par exemple, à ces électeurs un libre accès à l'alcool et à la marijuana en échange de leur vote dans le cadre d'un programme visant à défaire les structures gouvernementales et à éliminer le système de santé. Pour contrer cet argument, non seulement suis-je d'avis qu'il existe une différence entre évaluer des conséquences à long terme à un moment donné et en tenir compte dans un choix éclairé (comme un vote), mais je constate aussi la même désinvolture dans les prises de décisions chez des quarantenaires qui ont atteint la majorité. Je crois en réalité que les enfants plus âgés et les parents de jeunes enfants sont plus soucieux des conséquences à long terme que les personnes hésitantes, même si ces dernières se préoccupent de « voter contre l'homme à abattre » la prochaine fois.

### Systèmes électoraux de rechange

Nous arrivons enfin à l'épineux sujet des systèmes électoraux de rechange.

Pour commencer, je suis d'avis que le système uninominal majoritaire à un tour entraîne des distorsions, ainsi qu'une importante déconnexion entre l'intention des électeurs et le résultat. Selon moi, il ne fait pas que distordre l'intention déclarée, mais conduit également à un vote stratégique qui entraîne une seconde distorsion – un écart entre l'intention réelle et l'intention déclarée, sans parler du résultat. J'ai le sentiment qu'une certaine forme de représentation proportionnelle est vitale.

Je soutiens les préoccupations exprimées au cours de la séance nocturne d'Halifax (4 octobre 2016) concernant le fait que la représentation proportionnelle soit incompatible avec des traditions parlementaires non écrites et avec les obstacles psychologiques. Toutefois, je ne les accepte pas comme arguments valides sur lesquels fonder la loi. En première année de droit, nous avons étudié la capacité à examiner les traditions non écrites, et l'incapacité des tribunaux à s'attaquer à ces pratiques. Depuis lors, j'éprouve une certaine antipathie pour les règles non écrites. Si ces traditions sont en contradiction avec les lois adoptées par le Parlement, alors celles-ci doivent, comme la Common Law, respecter la volonté du Parlement. Si elles sont incompatibles avec les lois, le Parlement peut toujours rédiger de nouvelles

règles en accord avec sa volonté, tant qu'elles ne vont pas à l'encontre de la Constitution. L'interprétation de la Constitution devrait combler les écarts entre le texte de cette dernière et les lois écrites, et non créer des lacunes et fabriquer de quoi les boucher. En outre, le Parlement a autant le pouvoir de modifier la *Loi électorale* pour tenir compte de ce changement qu'il avait le droit de doubler le nombre d'électeurs en 1918 pour supprimer la peine capitale du *Code criminel* ou de supprimer les sanctions pénales contre les médecins qui aident un patient à se suicider, le tout sans référendum. Si le système actuel a suffisamment de légitimité pour élire un Parlement capable d'apporter des changements sociétaux aussi profonds, alors ce Parlement doit avoir assez de légitimité pour changer le processus par lequel il est élu. Cela ne signifie pas qu'il soit opportun d'un point de vue politique d'apporter ce changement sans référendum. D'un autre côté, le Parlement actuel sera élu par des électeurs qui croient en la représentation proportionnelle; cela pourrait donc bien être opportun finalement.

En ce qui concerne la barrière psychologique opposée à des systèmes différents, et évoquée le 4 octobre, je suis d'avis qu'elle est plus haute pour les politologues, les avocats et les étudiants qui étudient le processus démocratique, qui connaissent bien la théorie selon laquelle nous élisons un représentant personnel plutôt qu'un représentant de parti.

Je suis d'avis que la plupart des gens votent pour des idées plutôt que pour des personnes. Dans le dernier gouvernement, il a été dit clairement au corps électoral et aux députés d'arrière-ban que les électeurs avaient élu des soldats dans une bataille idéologique et non des représentants personnels. Selon moi, les résultats des dernières élections s'expliquent plus facilement par le fait que les électeurs ont été gagnés par une idée inspirante, une vision différente pour le Canada et ne s'attendent pas à ce que les députés donnent la priorité aux programmes régionaux et à la représentation personnelle. Tous les pays européens votent pour des idées au sein de leur Parlement; je ne vois aucune raison pour que le Canada n'entre pas dans l'âge moderne et fasse de même. Le représentant personnel est un anachronisme datant de l'époque où ceux-ci pouvaient se permettre de serrer la main de chacun de leurs électeurs. Et lorsque vous preniez le train pour Ottawa, il y avait peu, en dehors des représentants personnels, de moyens de communication permettant de coordonner l'opinion nationale.

Cela dit, je ne suis pas disposé à abandonner l'idée d'avoir une ou plusieurs personnes à appeler. En outre, les idées pour lesquelles votent les gens sont parfois plus régionales que nationales. Il y a un certain nombre d'années, j'ai trouvé surprenant et quelque peu étrange de découvrir le travail en matière de défense des droits personnels (ce que l'on a appelé travail social hier soir) des bureaux de circonscription. Le rôle doit être occupé par quelqu'un, et, jusqu'à ce que l'on trouve une autre façon de procéder, il s'agit d'une raison adéquate suffisante pour maintenir les représentants personnels. En outre, je peux professer que l'une des barrières psychologiques personnelles contre la participation est la suggestion d'idées par la seule contribution à des groupes politiques tels que des partis plutôt que d'appeler une personne chargée de porter ces préoccupations aux colloques du Parlement.

Malgré l'importante difficulté que présente le fait de connaître personnellement chaque électeur plutôt que d'être un nom et une couleur sur un bulletin de vote, cela constitue la base du vote de certaines personnes, et leur nier une représentation serait injuste. Par ailleurs, certains représentants défendent personnellement leurs électeurs lorsque ces derniers appuient la quasi-totalité du programme de leur parti, mais ont une opinion divergente sur certains points de celui-ci. D'un point de vue pratique, un indépendant a peu de chance d'être élu. Si l'on devait choisir un système qui dissocie la représentation régionale de la représentation des idées, cela pourrait alors changer. D'un point de vue réaliste, cependant, il est rare qu'un député se sépare d'un parti en raison de la représentation régionale, mais ce n'est pas un motif suffisant sur lequel fonder la rétention d'un mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour (SMUT).

Personnellement, j'estime plus intuitif de classer les candidats que de se lancer dans le calcul de la moins mauvaise solution, que de décider si j'ai été déchiré entre deux possibilités similaires que j'ai départagées à pile ou face, ou si j'ai fait un choix clair parce qu'aucun des autres candidats n'était acceptable. Il est possible de tenir compte de la préoccupation selon laquelle les gens seront perturbés par un scrutin préférentiel en acceptant la manière dont les gens « ont toujours voté » et en considérant que la « croix » signifie « un tel, et tous les autres ne sont pas acceptables ». Cela permet à ceux qui souhaitent s'exprimer sous forme de préférence d'indiquer plus clairement et sans équivoque leur intention tout en permettant à ceux qui estiment que nous devrions choisir une seule possibilité comme nous le faisons à l'heure actuelle de le faire.

Je serais également favorable à la possibilité d'avoir des circonscriptions plurinominales, que les membres d'une circonscription décident de partager les services de façon géographique (c.-à-d. limiter la « représentation » à l'ancienne limite de la circonscription, ou laisser les électeurs choisir le membre qui sert au mieux leurs besoins et leurs intérêts). Je connais au moins un député en Nouvelle-Écosse qui a demandé à un électeur de ne jamais rappeler à son bureau. Dans une circonscription plurinomiale, cet électeur ne serait alors pas laissé sans services et hors du processus politique.

Compte tenu de mes arguments :

- Je suis opposé aux méthodes pures de listes de partis.
- Enfin, j'aimerais voir une sorte de système hybride qui permette aux gens de choisir un ou plusieurs représentants régionaux, mais qui soit fondé principalement sur l'opposition d'idées. Je ne sais pas s'il vaut mieux exprimer sa préférence pour un parti à l'aide d'un bulletin et classer des candidats individuels, puis faire la somme des affiliations à l'échelle nationale, ou utiliser un bulletin similaire, présentant des personnes fortement liées à un parti, et choisir une liste de partis pour ajouter des sièges, ou encore opter pour une autre solution. La première possibilité permettrait au candidat indépendant d'être élu tout en réunissant suffisamment de personnes aux idées semblables pour créer un programme cohérent.
- Les circonscriptions plurinominales constitueraient un changement bénéfique en plus d'offrir un outil de mise en œuvre dans certains systèmes.

Au chapitre de la simplicité, nous devrions surtout faciliter la tâche aux électeurs, plutôt que de tenir compte de la difficulté de compter les suffrages. Peut-être que je comprends mal la vision de la plupart des électeurs, mais je sais qu'ils se déplacent, qu'ils assument leur responsabilité et que nous avons désormais un premier ministre. Savoir comment aboutir à ce résultat présente davantage d'intérêt pour les politologues et les membres des partis. Je trouve bien plus convaincant de dire aux gens que leur vote entrera dans une obscure formule au second tour de magie s'ils misent sur le mauvais cheval, plutôt que leur dire « qu'il sera simplement écarté ». Cela va à l'encontre du membre indépendant et de la liste de parti, mais est neutre par rapport à tous les autres systèmes.

Toutefois, si mon affirmation selon laquelle on conçoit le vote comme une boîte noire est juste, alors réduire le décalage entre « la part de vote nationale » rapportée par les médias et le « nombre de sièges à la Chambre » ne peut que contribuer à la légitimité, bien plus que de lancer dans un discours sur le calcul de la représentation proportionnelle mixte et du scrutin à vote unique transférable. Tant qu'Élections Canada certifie le résultat, et que les agents électoraux déclarent que l'élection s'est déroulée équitablement, le résultat devrait être considéré comme étant légitime. Si les adultes sont réellement curieux, ils peuvent alors demander aux enfants qui étudient actuellement le processus démocratique de leur en expliquer les rouages. En d'autres termes, on peut s'informer sur le processus et se convaincre de sa légitimité, mais cela n'est pas nécessaire pour le simple fait d'aller voter ou d'accepter la formation d'un gouvernement.



J'entends sur le pas de la porte les groupes sous-représentés faire état de l'état d'impuissance dans lequel ils se trouvent. Selon moi, cela les convaincra de revenir. Peut-être pas massivement, car le cynisme et la désaffection existent toujours, mais c'est une façon d'obtenir un peu plus de légitimité et de leur permettre d'élire les voix minoritaires qui les représentent. Permettre aux petits partis d'être représentés offre aux groupes sous-représentés la possibilité d'élire des personnes qui font entendre leur message.